|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| IPC/WG/38/2 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 15 décembre 2017 | | |

**Union particulière pour la classification internationale des brevets (Union de l’IPC)**

**Groupe de travail sur la révision de la CIB**

**Trente‑huitième session**

**Genève, 13 – 17 novembre 2017**

rapport

*adopté par le groupe de travail*

# Introduction

1. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB (ci‑après dénommé “groupe de travail”) a tenu sa trente‑huitième session à Genève du 13 au 17 novembre 2017. Les membres ci‑après du groupe de travail étaient représentés à la session : Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Espagne, Estonie, États‑Unis d’Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Mexique, Norvège, République de Corée, Roumanie, Royaume‑Uni, Suède, Suisse, Office européen des brevets (OEB) et Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) (22). La Hongrie était représentée en qualité d’observatrice. L’Association européenne des étudiants en droit (ELSA International) était représentée. La liste des participants fait l’objet de l’annexe I du présent rapport.
2. La session a été ouverte par M. K. Fushimi, directeur, Division des classifications internationales et des normes.

# BUREAU

1. Mme N. Xu (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

# Adoption de l’ordre du jour

1. Le groupe de travail a adopté l’ordre du jour qui figure à l’annexe II du présent rapport, avec de légères modifications.

# DISCUSSIONS, CONCLUSIONS et DéCISIONS

1. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l’OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du groupe de travail sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu’une réserve relative à une conclusion particulière du groupe de travail a été émise ou réitérée après l’adoption de cette conclusion.

# Rapport sur la dix‑septième session du Groupe de travail WG1 de l’IP5 ur le classement

1. Le groupe de travail a pris note d’un rapport présenté oralement par le Japon au nom des offices de l’IP5.
2. Il a été noté que, durant la dix‑septième session du groupe de travail WG1 de l’IP5, les offices de l’IP5 étaient convenus de faire passer à la phase CIB six projets de l’IP5 (projets F), à savoir : F 094, F 096, F 097, F 099, F 100 et F 103.
3. Le groupe de travail a en outre noté que le JPO, au nom des offices de l’IP5, publierait sur le forum électronique consacré à la CIB (ci‑après dénommé “forum électronique”), sous le projet CE 456, une liste des projets et propositions en cours des offices de l’IP5 afin d’éviter tout chevauchement entre les demandes de révision de la CIB et les activités de révision en cours des offices de l’IP5.

# Programme de révision de la CIB

Le groupe de travail a examiné 34 projets de révision, à savoir : [C 486](http://web2.wipo.int/ipc-ief/fr/project/1740/C486), [C 487](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4957/C487), [C 488](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/6970/C488), [C 489](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7016/C489), [C 490](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7019/C490), [C 491](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7025/C491), [F 044](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4732/F044), [F 047](http://web2.wipo.int/ipc-ief/fr/project/1718/F047), [F 048](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7061/F048), [F 050](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/6931/F050), [F 053](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7073/F053), [F 055](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4837/F055), [F 059](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4951/F059), [F 061](http://web2.wipo.int/ipc-ief/fr/project/1720/F061), [F 062](http://web2.wipo.int/ipc-ief/fr/project/1702/F062), [F 065](http://web2.wipo.int/ipc-ief/fr/project/1724/F065), [F 066](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4954/F066), [F 067](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4948/F067), [F 068](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7064/F068), [F 069](http://web2.wipo.int/ipc-ief/fr/project/1725/F069), [F 070](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7076/F070), [F 073](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7079/F073), [F 077](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/en/project/7058/F077), [F 078](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4978/F078), [F 079](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7150/F079), [F 083](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7067/F083), [F 084](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7070/F084), [F 085](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7153/F085), [F 086](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7156/F086), [F 087](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7028/F087), [F 088](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7159/F088), [F 090](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7162/F090), [F 091](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7206/F091) et [F 092](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7209/F092).

1. L’état d’avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées “Décision du groupe de travail”.
2. Il a été rappelé aux rapporteurs des projets de révision de passer systématiquement en revue les renvois figurant dans les parties révisées des projets de révision et de présenter des propositions de suppression des éventuels renvois non limitatifs du schéma, avec la proposition de révision, ainsi que des définitions si besoin (voir l’annexe VII du document IPC/CE/47/2).
3. Le groupe de travail a rappelé la décision qu’il avait prise à sa trente‑sixième session concernant la procédure relative à l’utilisation du système de gestion de la révision de la CIB (IPCRMS) et du forum électronique et a vivement encouragé les offices à commencer à utiliser l’IPCRMS conformément aux procédures convenues (voir l’annexe III du document IPC/WG/36/2). Il a également invité le Bureau international à appliquer de manière stricte les délais relatifs aux mesures relevant des offices afin de garantir l’efficacité des délibérations qui auront lieu durant les sessions du groupe de travail.

# Programme de définitions de la CIB

1. Le groupe de travail a examiné deux projets de définition, à savoir : [D 310](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4960/D310) et [D 311](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7171/D311).
2. L’état d’avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées “Décision du groupe de travail”.
3. Le groupe de travail a noté que les principes directeurs concernant la rédaction des définitions devraient être actualisés pour fournir des instructions plus détaillées, notamment s’agissant de la façon de rédiger des définitions au niveau des sous‑classes, des groupes principaux et des sous‑groupes en ce qui concerne les renvois de limitation figurant dans la rubrique “Renvois” et leur lien avec le schéma. Le groupe de travail a lancé un appel à propositions dans le cadre du projet [CE 455](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4474/CE455) afin d’établir une version modifiée de ces principes directeurs pour examen par le comité.

# Maintenance de la CIB

1. Le groupe de travail a examiné 16 projets de maintenance, à savoir : [M 611](http://web2.wipo.int/ipc-ief/fr/project/1695/M611), [M 617](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7186/M617), [M 619](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7195/M619), [M 769](http://web2.wipo.int/ipc-ief/fr/project/1731/M769), [M 774](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4966/M774), [M 775](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4969/M775), [M 776](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4975/M776), [M 778](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7132/M778), [M 779](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7135/M779), [M 780](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7138/M780), [M 781](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7141/M781), [M 782](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7123/M782), [M 783](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7144/M783), [M 784](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7126/M784), [M 785](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7129/M785) et [M 786](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7168/M786).
2. L’état d’avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées “Décision du groupe de travail”.
3. Le groupe de travail a réitéré son invitation aux offices concernant la présentation de propositions de suppression des renvois non limitatifs du schéma sur une base volontaire dans le cadre des projets de maintenance (M 200 to M 500). Les offices volontaires étaient invités à informer le Bureau international des sous‑classes dans lesquelles ils envisageaient de proposer la suppression de renvois non limitatifs, afin de permettre la création des projets de maintenance correspondants sur le forum électronique.
4. Le Secrétariat a indiqué qu’un tableau actualisé récapitulant l’état d’avancement de la suppression des renvois non limitatifs du schéma serait inséré dans le dossier de projet [WG 191](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/3700/WG191).

# Mises à jour sur l’appui informatique en rapport avec la CIB

1. Le groupe de travail a pris note d’un bref [exposé](http://www.wipo.int/classifications/ipc/en/ITsupport/Documentation/presentations.html) présenté par le Bureau international sur la mise à jour des différents systèmes et projets informatiques à l’appui de la CIB.
2. Le groupe de travail a été informé de la mise à niveau de la plateforme de publication de la CIB (IPCPUB 7), qui avait été effectuée pour la publication anticipée de la version 2018.01 de la CIB et qui avait également été installée par certains offices pour la publication de leur traduction nationale de la CIB.
3. Le Bureau international a annoncé la mise au point d’un prototype pour la catégorisation automatique de textes dans la CIB (IPCCAT) au niveau des sous‑groupes.
4. Le groupe de travail a noté que les listes de travail relatives à la version 2018.01 de la CIB, avec 1,3 million de familles de brevets à reclasser, étaient transférées dans le système IPCRECLASS selon l’algorithme de répartition des listes de travail et que le reclassement pour les éditions 2007 et 2008 de la CIB était terminé.
5. Le Bureau international a également indiqué que, conformément au système IPCRECLASS, le volume total de familles de brevets restant à reclasser selon la CIB, à savoir 3,7 millions de familles de brevets, devrait être pris en considération dans la future solution de gestion des listes de travail de la CIB (IPCWLMS) qui intégrerait l’algorithme de répartition des listes de travail récemment adopté.

# Prochaine session du groupe de travail

1. Après avoir évalué la charge de travail attendue pour sa prochaine session, le groupe de travail est convenu de consacrer le lundi, le mardi et le mercredi matin au domaine de l’électricité, le mercredi après‑midi et le jeudi matin au domaine de la chimie et le jeudi après‑midi et le vendredi au domaine de la mécanique.
2. Le groupe de travail a pris note des dates provisoires ci‑après pour sa trente‑neuvième session :

23 – 27 avril 2018.

1. *Le présent rapport a été adopté à l’unanimité par le groupe de travail par voie électronique le 15 décembre 2017.*

[Les annexes suivent]